

29 AVR. 2011

Service Courrier

27 AVR. 2011

SERVICE COURRIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE DU 30 MARS 2011

DLB 861/11

L'an deux mille onze et le mercredi 30 mars à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents :

Mmes Joséphine GROLEAU, Géraldine KERVELLA, Sylvie KLEIN, Sylvie LESCURE, Monique MOLINIER, Marie-Christine PINOL, MM. Christian ALLEMANY, Robert BAISSÉ, Gérard BARO, Gérard BARRAU, Gérard BELLOC, Jean-Michel BONNAFOUX, Guilhem BONNARIC, Olivier BRUN, Marcel BUISSON, Bernard CHAUD, Adam DA SILVA, Philippe ENJERLIC, Charles FAURE, André GALINIER, Jacques GARRIGA, Michel GUIRAO, Alain GUIRAUD, Alain HUC, Philippe HUPPE, Christian JANTEL, Yves LAUGE, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Jean-Louis MADALLE, Jean-Baptiste MAJORY, Pierre MARHUENDA, Jacques MARTI, Gaël MINIER, Michel ODILE, Pierre PENALVA, Robert RALUY, Ansiau REVALOR, Gérard ROQUES, Philippe ROUGEOT, Alain RYLAUX, Edgard SICARD, Alain SENEGAS, Michel TRILLES, Michel TRINQUIER, Claude VISTE.

Absents excusés :

Mme Josiane BUCHACA, Michèle DERSON,
MM. Louis BORRAS, Richard DRUILLE, André FRETAY, Robert GAIRAUD, Michel MAS

Objet : ECO EMBALLAGES : BAREME E

Monsieur le Président informe les représentants syndicaux qu'un nouveau barème, dit Barème E, validé par l'Association des Maires de France, est désormais présenté par Eco Emballages en remplacement du barème actuel, nommé barème D.

Il ajoute que ce barème E est destiné à mieux valoriser les stocks de matériaux triés auprès des collectivités adhérentes.

Il indique que pour permettre à ces dernières de profiter au plus vite de ses aides bonifiées, Eco Emballages propose aux collectivités d'anticiper la fin du barème D et de signer dès maintenant le barème E avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

Il précise que, pour cela, le SICTOM doit avoir pris avant le 1^{er} juin 2011 une délibération l'autorisant à signer le barème E.

Il sollicite le comité syndical,

Le Comité Syndical,

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle convention dite « barème E » proposé par la SA Eco Emballages,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention avec Eco-Emballages.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jour, mois et an susdits.


Le Président,

Alain VOGEL-SINGER
PEZENAS - AGDE
SICTOM

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
27 AVR. 2011
SERVICE COURRIER